



La foi en notre vote :
Un cas de justice publique pour une
représentation proportionnelle

Présentation au Comité spécial sur la réforme électorale

Octobre 2016

Le groupe ***Citoyens pour une politique juste*** vise l'épanouissement humain et l'intégrité de la création comme réponse fidèle à l'appel à l'amour et à la justice de Dieu.

Nous imaginons un monde dans lequel les personnes, les collectivités, les institutions sociales et les gouvernements contribuent tous au bien commun ou en profitent.

Notre mission consiste à promouvoir la justice publique au Canada en structurant d'importants débats politiques publics par la recherche et l'analyse, la publication et le dialogue public. Le groupe Citoyens pour une politique juste encourage les citoyens, les leaders de la société et les gouvernements à soutenir les pratiques et les politiques qui reflètent l'appel à l'amour et à la justice de Dieu, de même que l'épanouissement de la création.

Citoyenneté

Le groupe Citoyens pour une politique juste (CPJ) est une organisation nationale de membres animés par la foi d'agir pour la justice dans le domaine de la politique publique au Canada. Le groupe CPJ est appuyé par de nombreux membres du mouvement œcuménique partout au Canada et est supervisé par un conseil d'administration national.

En tant que chrétiens, nous croyons que le gouvernement fédéral a une obligation morale d'élaborer des politiques fondées sur le bien commun, d'accorder la priorité aux besoins des membres les plus vulnérables de la société canadienne et de veiller à ce que le Canada contribue au bien-être de la population et de la planète.

Ces travaux sont ancrés dans le concept de la *justice publique*, qui est définie comme la dimension politique de l'amour du prochain, du soin de la création et de l'atteinte du bien commun. Selon le groupe CPJ, la justice publique relève particulièrement de la responsabilité des gouvernements et des citoyens. Dans tous les aspects de notre vie, que ce soit l'aspect personnel, communal, commercial, institutionnel ou politique, nous sommes appelés à mettre en œuvre des politiques justes qui permettent à tout le monde de vivre avec dignité et de participer au sein de la société.

Par conséquent, du point de vue de la justice publique, la citoyenneté est très importante. La citoyenneté confère des droits aux personnes, mais ces dernières doivent également assumer certaines responsabilités. Les citoyens ont le droit et l'obligation de participer à la création de lois. Ils sont d'ailleurs responsables d'assurer la quête du bien commun et de veiller à ce que les droits des personnes marginalisées soient protégés et promus.

La représentation est essentielle à cette quête. Elle exige la responsabilisation, le dialogue, la participation, ainsi qu'un système électoral efficace et accessible qui respecte la volonté des citoyens.¹

Le système électoral actuel du Canada, soit le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUT), compte de nombreuses failles. Ses résultats sont disproportionnés et il peut décourager la participation des citoyens. Il mène souvent à un vote stratégique et à la perception de voix gaspillées, à la sous-représentation des femmes et des minorités, ainsi qu'à une participation électorale à la baisse.

Il y a divers autres systèmes possibles. Cependant, le système choisi devrait faire en sorte que les différentes perspectives des citoyens soient représentées lorsque la politique publique est établie. Il faut tout particulièrement s'assurer que les droits des minorités sont reconnus et pris en compte.²

Les systèmes électoraux de représentation proportionnelle (RP) ont une plus grande proportionnalité sur le plan de la distribution des sièges, favorisent une plus grande participation et éliminent la perception de voix gaspillées. Certains systèmes, comme la représentation proportionnelle mixte, assurent une solide représentation géographique.

¹ Citoyens pour une politique juste, [Just Representation? A CPJ Backgrounder on Electoral Reform and Representation](#) (15 avril 2009).

² Citoyens pour une politique juste, [Guidelines for Christian political service and Charter of social rights and responsibilities](#).

Le groupe CPJ recommande toutefois que le gouvernement du Canada adopte un système de **représentation proportionnelle mixte** qui :

- **est efficace et légitime**, et donne des résultats électoraux correspondant à la volonté de la population;
favorise la participation, et encourage les citoyens vieillissants à participer au processus électoral;
- **est accessible**, et maintient un processus électoral simple;
- **est inclusif**, et représente les femmes et les minorités dans la Chambre des communes;
- **est représentatif**, et maintient des liens solides entre les électeurs et les représentants locaux.

Efficacité et légitimité

L'un des problèmes importants du système électoral de SMUT constitue les résultats disproportionnés, c'est-à-dire que le nombre de sièges remportés par un parti dans la Chambre des communes n'est pas proportionnel au nombre de votes qu'il a recueillis à l'échelle nationale ou provinciale.

L'une des principales distorsions est le fait que, même si les petits partis recueillent un nombre considérable de votes, les portes de la Chambre des communes leur sont fermées. En outre, les systèmes de SMUT sont fréquemment caractérisés par l'élection de gouvernements majoritaires définis par moins de la majorité des électeurs et par une distribution des sièges qui ne représente pas proportionnellement les voix à l'échelle nationale.

Par exemple, les deux dernières élections fédérales ont entraîné de fausses majorités. En 2011, le Parti conservateur a remporté 54 % des sièges (et donc 100 % du pouvoir) avec seulement 40 % des voix³. En 2015, le Parti libéral a, de façon semblable, obtenu un gouvernement majoritaire avec 54 % des sièges, mais avec seulement 39 % des voix cette fois-ci. En revanche, le Parti Vert a remporté 3,5 % des voix en 2015 et 3,9 % en 2011, ce qui ne lui a donné qu'un siège (0,3 % des sièges).⁴

Les systèmes électoraux comportant un élément de RP mettent généralement l'accent sur une plus grande proportionnalité de la distribution des sièges, ce qui est plus juste et représentatif. Dans le cadre d'un système proportionnel, le Parti libéral aurait obtenu un gouvernement minoritaire (39 % des sièges) avec la pluralité des voix et le Parti Vert aurait remporté 12 sièges avec 3,5 % des voix.⁵

Dans le cadre d'un système de RP, les citoyens seraient convaincus que leurs voix sont traduites de façon juste et légitime par la représentation. Un tel système éliminerait la perception de voix gaspillées, ou de différents poids accordés aux votes selon l'emplacement géographique des électeurs.

³ Élections Canada, [Quarante-deuxième élection générale 2015 : Résultats officiels du scrutin](#).

⁴ Élections Canada, [Quarante-deuxième élection générale 2015 : Résultats officiels du scrutin](#).

⁵ *Ibid.*

Tout nouveau système de RP adopté au Canada doit donc être entièrement proportionnel. Les options semi-proportionnelles ou non proportionnelles, à savoir les modes de scrutin à vote unique transférable et de scrutin préférentiel, respectivement, ne répondent pas à ces critères.⁶

Participation

Dans le cadre du système de SMUT, le manque de confiance dans l'efficacité du scrutin mène souvent à la perception de voix gaspillées. La nature à somme nulle de la bataille dans chaque circonscription électorale donne lieu à un scrutin stratégique, par lequel les électeurs optent pour leur deuxième ou troisième choix dans l'espoir d'éviter que le candidat non désiré remporte l'élection. Les électeurs croient également que les votes pour tous ces candidats non élus sont gaspillés, ce qui contribue au désenchantement des électeurs et à la baisse de la participation. Bien que la participation des électeurs ait augmenté en 2015 par rapport à 2011 (68,3 % par rapport à 61,1 %), les taux de participation des électeurs canadiens n'ont jamais été aussi élevés que ceux enregistrés de 1957 à 1988. Au cours des 12 élections fédérales ayant eu lieu pendant cette période, la participation moyenne des électeurs s'élevait à 75,5 %.⁷

Même s'il est peu probable que le déclin du taux de participation des électeurs soit attribuable à un facteur unique, comme le système électoral, un système de RP permettrait de réduire cet effet.⁸ La RP ferait en sorte que chaque vote ait le même poids en ce qui concerne la composition de la Chambre des communes. Pour ce qui est des électeurs qui sont précédemment restés à la maison par crainte de « gaspiller leur vote » sur un candidat perdant, ce système les encouragerait à participer.⁹

Accessibilité et inclusivité

La sous-représentation actuelle des femmes et des minorités parmi les membres élus est un dérivé de notre système de SMUT. Les femmes ne représentent que 26 % des députés dans la Chambre des communes et 14,2 % des députés sont des minorités visibles¹⁰. D'après l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, 19,1 % des Canadiens sont des minorités visibles¹¹.

Pour expliquer cette tendance, les critiques soulignent le pouvoir que confère le mandat dans le système électoral actuel. De plus, un système de SMUT a tendance à encourager les partis à mener leur campagne avec des politiciens « sûrs » et « typiques ». En revanche, le recours aux systèmes de RP a été relié à une représentation comportant un plus grand nombre de femmes et de minorités.

⁶ Samara Canada avec la collaboration de Stewart Prest (Ph. D.), *Ce qu'il faut savoir à propos de la réforme électorale* (2016).

⁷ Élections Canada, *Taux de participation aux élections et aux référendums fédéraux*.

⁸ Représentation équitable au Canada, *Pourquoi la représentation proportionnelle? Un aperçu des preuves* (janvier 2016).

⁹ Prairie Research Associates, *La participation à l'élection provinciale de 2016 : Une enquête auprès des votants et des abstentionnistes* (septembre 2016).

¹⁰ Amanda Shendruk et Nick Taylor-Vaisey, *The Shape of the House*, *Macleans* (octobre 2015).

¹¹ Statistique Canada, *Profil de l'ENM, Canada, 2011*

Toute modification au système électoral canadien doit également être jumelée à des politiques qui rendent le processus électoral plus accessible pour les personnes qui n'ont pas d'adresse permanente ou de pièce d'identité avec photo. Entre autres, cela pourrait renforcer le système d'identification par un répondant du Canada et faire en sorte que les bureaux de scrutin se situent dans des emplacements accessibles aux populations habituellement exclues.

Certains ont fait valoir que les systèmes de RP, comme le mode de scrutin préférentiel, sont trop difficiles à comprendre pour les électeurs. Hormis les hypothèses condescendantes et élitistes présentées dans tels arguments, les systèmes véritablement proportionnels, y compris le scrutin proportionnel de liste et la représentation proportionnelle mixte, sont assez simples pour être facilement adoptés au Canada. Par exemple, dans un système de RP à liste ouverte, plusieurs candidats de plusieurs partis figureront sur le bulletin de vote. Comme dans le système de SMUT, les électeurs ont encore un vote pour un candidat dans un parti. Dans un système de RP mixte, les électeurs cochent deux cases, l'une pour un parti et l'autre pour un candidat¹². Toute complexité mineure ajoutée dans ce cas-ci vaut sans doute le résultat de l'élection proportionnelle et la liberté des électeurs de partager leur vote entre leur parti préféré et leur candidat préféré.

Représentation locale

Bien qu'un système de SMUT favorise une solide représentation locale, plusieurs systèmes de RP permettent aux citoyens d'avoir un représentant local dans la Chambre des communes. Le SMUT crée un lien direct entre les électeurs et le représentant parce qu'il y a un membre unique pour chaque circonscription électorale. De cette façon, les électeurs ont un représentant pour soulever les préoccupations géographiques.

Un système de RP de liste a tendance à diluer ce lien, car les électeurs auront de nombreux députés dans de grandes circonscriptions plurinominales. Par conséquent, l'accès aux députés a tendance à être axé sur les problèmes plutôt que sur l'emplacement géographique¹³.

De l'autre côté, un système de RP mixte maintient un lien géographique puisque ce système maintient des circonscriptions uninominales locales et fait en sorte que les électeurs aient un député responsable de leur circonscription.

Dispositif

La démocratie canadienne souffre de nombreux problèmes, y compris l'apathie des électeurs, l'exacerbation de l'esprit partisan et un discours public axé sur la forme plutôt que sur le fond.

La réforme électorale n'aborde pas tous ces problèmes et ne constitue pas la seule solution. En effet, la solution à ces problèmes comprendra également, entre autres, des médias libres, des citoyens instruits et actifs, ainsi qu'un gouvernement responsable.

Cependant, la mise en œuvre d'un système de représentation proportionnelle mixte aidera le Canada à prendre d'importantes mesures pour améliorer l'état de notre démocratie.

¹² Samara Canada en collaboration avec Stewart Prest (Ph. D.)

¹³ *Ibid.*

Citoyens pour une politique juste

Foi | Justice | Politique

309, rue Cooper, bureau 501, Ottawa (Ontario) K2P 0G5

cpj@cpj.ca

facebook.com/citizensforpublicjustice

twitter.com/publicjustice

Téléphone : 1 800 667-8046, 613 232-0275

www.cpj.ca